

INDEMNITÉ « VIE CHÈRE » : LA LUTTE PAYE !

Une avancée sociale gagnée par la mobilisation des salariés avec la CGT.

« L'Accord relatif à la prise en compte des écarts de cherté au sein d'ENEDIS » surnommé « Vie chère », impulsé et signé fin mars 2025 par la CGT, prendra enfin effet sur paye du mois d'octobre pour de nombreux salariés.

Dès l'entrée en négociation, la CGT a porté un retour à une grille des salaires et notamment à une majoration résidentielle permettant une réelle prise en compte des écarts de cherté. Face à un veto de la direction au prétexte que la majoration résidentielle relevait de négociations de branche la CGT a donc porté une indemnité pour l'ensemble des salariés d'ENEDIS tertiaires comme agents « de terrain » et ce quel que soit le lieu de travail et/ou de résidence, répartie en 3 niveaux de cherté de la vie. La direction d'ENEDIS quant à elle, proposait une négociation axée sur les seuls prix de l'immobilier et réservée aux lieux de vie / travail les plus élevés uniquement.

Après d'âpres négociations, les salariés mobilisés et la CGT ont permis :

- L'élargissement des zones de vie et/ou travail pouvant déclencher le versement de l'indemnité
- La mise en place d'un complément d'IZHA pour les populations éligibles
- Le rehaussement du plafond de revenus pris en compte pour l'éligibilité à l'indemnité

A noter : Pour les agents bénéficiant d'une IZHA, la cherté retenue sera celle la plus élevée entre celle de leur site de travail et celle de leur domicile.

ATTENTION : La Direction est toutefois restée inflexible sur la déduction des « mesures d'attractivité » perçues actuellement par les agents (AIL, ANL, CAM etc...) de cette indemnité. **Elles seront donc déduites de l'indemnité « vie chère ».**

Quoiqu'il en soit, cette indemnité, que des milliers d'agents vont voir apparaître sur leur feuille de paye d'octobre 2025 **est le seul fruit de la détermination et de la mobilisation des salariés avec la CGT.**

Elle est le meilleur exemple que les luttes et la détermination permettent de faire bouger les choses et ne peuvent qu'ouvrir la voie vers d'autres avancées...

A l'heure où la question de la grille des salaires est remise sur la table grâce à la CGT, l'avancée sociale que représente l'indemnité « vie chère » ne peut que nous inciter à donner de la puissance à la mobilisation en cours afin d'aller chercher le reste de notre dû.

La CGT luttera toujours auprès des travailleuses et travailleurs pour plus de justice et de progrès social.

V
I
C
T
O
I
R
E